École intégrée
Chanoine-Ferland / Saint-Just

1 re SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE CHANOINE-FERLAND/SAINT-JUST TENUE LE LUNDI, 27 OCTOBRE 2025, À 18 H 30, EN VISIOCONFÉRENCE OU PRÉSENTIEL À L'ÉCOLE SAINT-JUST.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et bienvenue.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

3. Nomination de la secrétaire.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2025 tenue à Chanoine-Ferland et par le biais d'une visioconférence sur Teams.

5. Suivi au procès-verbal

6. Correspondance.
   Chocolat le Meilleur au monde

7. Période de questions réservée au public. (15 minutes)

8. Information concernant la représentation des parents au conseil d'établissement.

…2

9. Dossiers à présenter :

9.1. Règles de régie interne (adoption), L.I.P., article 67

9.2. Dénonciation de conflit d'intérêt, L.I.P., article 70

9.3. Plan de lutte (informations)

9.3.1. Comité

9.3.2. Dates des rencontres

9.3.3. Nouveau gabarit

9.4. Code de vie

9.5. Politique de l'école

9.6. Règles de fonctionnement du service de garde

9.7. Financement

9.7.1. Campagne de produits locaux avec La Fabrique à projets

9.7.2. Marché de Noël/Carte de Noël

10. Activités sportives, culturelles et éducatives

10.1. Présentation du projet de calendrier des activités 2025-2026
10.2. Fond 2 pour les dépenses reliées aux événements spéciaux.
10.3. Halloween
10.4. 13 novembre 14h15 spectacle au secondaire pour les 6e
10.5. Sommet Sportif 14 novembre à l'école secondaire pour les 5e et 6e
10.6. Festival du livre Scholastic

11. Frais exigés aux parents

12. Varia :

-Formation obligatoire pour les nouveaux membres parents du CÉ.
- Planification COSP 3E cycle du primaire
-Retour sur les photos

13. Levée de l'assemblée.
Prochaine rencontre : lundi le 24 novembre à 18h30 à Chanoine-Ferland.

_____
Marilyn Bolduc, présidente

<u>Article 64</u> : toute décision du conseil d'Établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves